

Afrique - Djibouti

Transféré à Gabode

Houssein Ahmed Farah détenu à la prison de Gabode : lettre aux ministres de la Justice et de l'Intérieur

14 août 2012

Le 14 août 2012, Reporters sans frontières a écrit à deux membres du gouvernement djiboutien pour protester contre le traitement réservé depuis près d'une semaine à **Houssein Ahmed Farah**, correspondant du site d'information *La Voix de Djibouti*.

Une copie de cette lettre a également été transmise au président de la République de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh.

"Des spéculations se font jour sur la raison de la détention de Houssein Ahmed Farah, mais à aucun moment les autorités djiboutiennes n'ont annoncé publiquement ce qui lui était reproché. Nous sommes choqués par cette détention arbitraire et l'opacité qui l'accompagne", a affirmé Christophe Deloire, directeur général de l'organisation, dans la lettre adressée au ministre djiboutien de la Justice, des affaires pénitentiaires, chargé des droits de l'homme, Ali Farah Assoweh, et au ministre de l'Intérieur, Hassan Farar Houffaneh.

"Comment se fait-il qu'un collaborateur de média et défenseur des droits de l'homme puisse ainsi passer une semaine au secret, en négation flagrante de ses droits les plus élémentaires ? Nous sommes préoccupés par les conditions de la détention de Houssein Ahmed Farah et nous vous tiendrions pour responsables, en tant que ministres de la Justice et de l'Intérieur, s'il devait lui arriver quelque chose", a poursuivi Reporters sans frontières.

"Si la justice djiboutienne n'est pas en mesure d'apporter des éléments solides justifiant son incarcération, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que Houssein Ahmed Farah soit libéré sans délai", a conclu l'organisation.

Le journaliste, également membre de la Ligue djiboutienne des droits humains et cadre du parti d'opposition MRD, a été arrêté par les colonels Abdoukader Ibrahim Gona et Abdillahi Hassan Boulaleh, le 8 août 2012, aux alentours de 11 heures, à Djibouti-Ville. Après avoir passé plus de 72 heures en détention au commissariat central de Djibouti, il a été présenté, le 11 août, à la juge d'instruction Lamisse Mohamed Saïd puis immédiatement transféré à la prison centrale de Gabode.

Houssein Ahmed Farah n'a bénéficié d'aucune assistance de la part d'un avocat, ni lors de sa garde à vue, ni lors de son audition par la juge d'instruction. Il n'a en outre reçu aucune visite ni assistance médicale, alors que son état de santé est faible et nécessite un traitement approprié.

Photo : le ministre de l'Intérieur, Hassan Darar Houffaneh, et le ministre de la Justice, des affaires pénitentiaires, chargé des droits de l'Homme, Ali Farah Assoweh
